



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr  
N°34 du 10 janvier 2005

## **Spécial** **Comptes Rendus**

### SOMMAIRE

#### **Commission exécutive du 6 janvier 2005**

Décisions et motions *pages 2-3*

Rapport introductif *pages 3-6*

Rapport sur l'action sociale au CNRS *pages 6-7*

#### **CNRS : compte rendu du CA du 16 décembre 2004**

*Pages 8-10*

#### **CNRS : compte rendu de la Commission nationale de restauration du 18 novembre 2004 (suite)**

*Page 11*

#### **Pour affichage : informations sur la transformation des libéralités en contrats**

*Page 12*

# Commission Exécutive du 6 janvier 2005

## Les décisions

### • Sur la situation à la rentrée et l'action, la C.E. a adopté la motion suivante :

La Commission exécutive du SNTRS-CGT, réunie le 6 Janvier 2005, réaffirme son exigence :

- du maintien du caractère national des EPST (au CNRS nous nous opposons à son éclatement en 5 Directions interrégionales),
- de l'abandon de la restructuration du siège du CNRS,
- du maintien intégral des prérogatives du Comité National du CNRS,
- du maintien de l'unicité des corps d'ITA avec une gestion nationale de tous les personnels,
- du maintien du rôle et des prérogatives des CAP,

Elle réaffirme son refus des regroupements de laboratoires non démocratiquement décidé.

Elle exige l'arrêt des fausses expérimentations qui sont la mise en oeuvre de la réforme du Directeur Général du CNRS.

La CE, appelle les sections du syndicat à réunir les syndiqués et les personnels, à agir et à se mobiliser sur les questions.

- du pouvoir d'achat le 20 Janvier,
- et de l'avenir de la recherche publique fin janvier.

### • Propositions de grille de classification et de salaires pour l'avenir immédiat.

Au moment où le Gouvernement prépare une Loi d'orientation et de programmation de la recherche, la juste rémunération des niveaux de qualification du personnel est un enjeu pour rendre les métiers de la recherche attractifs. La politique salariale du gouvernement, comme les dernières discussions syndicats – ministère de la Fonction Publique le montrent, tend à écraser la grille des salaires et à remettre en cause les déroulements de carrière pour y introduire une rémunération au mérite par des primes et des indemnités de fonction comme la NBI par exemple. Face à cette situation, la CE, reprenant les propositions de nos Congrès, a précisé nos revendications immédiates d'une grille indiciaire rémunérant les qualifications des personnels, et assurant un déroulement de carrière minimum pour chaque niveau. Au dernier congrès... « Le SNTRS-CGT propose huit niveaux de qualification pour l'ensemble des travailleurs scientifiques. Les six premiers correspondent aux grands niveaux de formation. Les deux derniers étant des niveaux de qualification et de responsabilité acquis après une expérience professionnelle plus ou moins longue »...

Principes de construction de la grille				Début de carrière				Fin de carrière			
Corps actuels	Niveau	Niveau de formation	Niveau de rémunération	Actuel		Proposition		Actuel		Proposition	
				Indice	Salaire	Indice	Salaire	Indice	Salaire	Indice	Salaire
AGT	1	Sans diplômes, Brevet des collèges	SMIC	263	1156	275	1209	351	1543	467	2053
AJT	2	CAP, BEP	1,2 x SMIC	271	1191	330	1451	415	1824	561	2466
Tech	3	BAC	1,4 x SMIC	296	1301	385	1693	513	2255	654	2875
AI	4	BTS - DUT	1,6 x SMIC	338	1486	440	1934	550	2418	748	3288
IE	5	Licence – Maîtrise Ingénieurs	1,8 x SMIC	369	1622	495	2176	782	3438	841	3681
IR - CR	6	DEA, DESS, Ingénieurs	2 x SMIC	411 (IR2) 453 (CR2) 475 (CR1)	1807 1992 2088	550	2418	820	3605	962	4229
		Thèse (1) Grandes écoles	2,2 x SMIC			605	2660	820	3605	962	4229
IRHC - DR	7					715	3143			1114	4897
DR - DRCE	8					880	3869			1319	5799

Le salaire de référence est celui du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Dans cette proposition, le statut de doctorant salarié que nous revendiquons devrait avoir une rémunération correspondant au niveau de leur formation, c'est-à-dire le premier échelon d'IR.

Les rémunérations correspondant aux indices sont le traitement brut hors indemnité de résidence, supplément familial de traitement et primes diverses.

Nos propositions intègrent la faible revalorisation du début de carrière dans la fonction publique qui la place au niveau du SMIC. Elles ne comprennent pas la PPRS qui doit être étendue à 16% pour tous (chercheurs et ITA) avant d'être intégrée dans la grille indiciaire dans une phase ultérieure conformément à nos revendications.

(1) Le niveau de qualification 6 qui comprend les ingénieurs de recherche et les chercheurs dans deux fonctions différentes, l'une technique et l'autre scientifique, ont un échelonnement indiciaire unique dans deux corps différents. Les CR qui sont recrutés après la thèse auraient un indice identique au 3<sup>ème</sup> ou au 4<sup>ème</sup> échelon des IR (605) et les docteurs qui seraient recrutés dans le corps des IR seraient classés à ce même indice.

Les fins de carrière des niveaux sont déterminés par application d'un coefficient multiplicateur de 1,7. La carrière dans un niveau se déroule sur 30 ans, avec la moitié du gain indiciaire dans le premier tiers de la carrière. La fin de carrière d'IR et de CR est le chevron 3 de la hors-échelle A, ce qui correspond à la fin de carrière des maîtres de conférences classe exceptionnelle.

Les trois grades de DR (DR2, DR1, DRCE) sont ramenés à deux grades, en terminant le grade des DR2 à la hors-échelle C chevron 1. Le grade de DR1 est fusionné avec celui de DRCE.

Le premier niveau AGT est réservé pour le recrutement de personne sans diplôme, le CAP donnant accès à AJT. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque le CAP est requis pour l'accès à AGT.

- **Sur l'action sociale (rapport ci-après). concernant les négociations direction – syndicats sur la nouvelle convention CNRS-CAES, la CE a décidé, à l'unanimité, ce qui suit :**

Elle mandate le BN pour mener les négociations sur les bases suivantes :

- Le refus de l'entrée de la direction du CNRS au conseil d'administration du CAES,
- L'obtention immédiate du 1% de la masse salariale pour le budget du CAES,
- Le maintien et le remplacement des postes budgétaires CNRS au CAES et l'affectation des personnels sur ces postes,
- Le maintien de la prise en charge des frais d'infrastructure des locaux sociaux par le CNRS.

- **Elle demande également au BN d'intervenir pour la libération du syndicaliste roumain Miron COZMA :**

Le SNTRS-CGT est consterné par la décision du président Iliescu de révoquer la grâce qu'il avait lui-même accordée à Miron Cozma. Miron Cozma a déjà passé plus de sept ans en prison, à la suite d'une condamnation à 99 ans de prison pour des faits qui ne relèvent que de l'exercice du mandat syndical confié par les mineurs de la vallée du Jiu et d'autres régions.

Il avait été représentant des travailleurs de son pays à l'OIT en 1994 et 1995.

Cette première condamnation des droits démocratiques vient d'être doublée par cette annulation de la grâce présidentielle, 48 heures après avoir été accordée et que Miron Cozma ait été libéré.

Notre syndicat, fidèle à sa tradition de défense des libertés syndicales et démocratiques demande la libération immédiate de Miron Cozma.

## Le rapport introductif

### Fait au nom du Bureau National par Sophie Toussaint-Leroy

Chers camarades,

Avant de vous présenter les bons vœux du Bureau National, je voudrais évoquer le drame qui touche l'Asie du Sud.

Le bilan s'aggrave d'heure en heure et les besoins sanitaires, médicaux et matériels s'amplifient. Cette catastrophe nous interpelle tous. Les populations les plus pauvres et les plus démunies sont les premières victimes.

La CGT a appelé ses organisations et ses adhérents à s'engager dans la solidarité matérielle à l'égard des populations touchées. Il faudra voir sous quelle forme le SNTRS pourra répondre à cet appel.

Ce drame intervient dans un contexte international de guerre, en particulier en Irak, au Proche-Orient, au Darfour.

Nous espérons que cette année 2005 permettra de faire progresser la paix dans le Monde.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2005, pleine de succès revendicatifs !

#### **Revenons maintenant à la situation économique et sociale de notre pays :**

L'année 2004 a été marquée par une amplification des coups portés contre l'emploi, les garanties collectives, la protection sociale, les salaires et les services publics. Les profits des entreprises s'envolent, alors que les salariés subissent une baisse de leur pouvoir d'achat et la stagnation de l'emploi. En dix ans, les salaires bruts par tête n'ont augmenté que de 8% en volume, soit neuf fois moins que les profits, quatre fois moins que les revenus

par tête des non-salariés, et deux fois moins que les revenus de l'immobilier.

Avec plus de 4 millions de chômeurs, 3 millions de titulaires de minima sociaux, plus d'un million de travailleurs pauvres, les inégalités se creusent.

**Le gouvernement avance au pas de charge pour satisfaire les appétits du MEDEF :** facilités de licenciement pour les employeurs, nouvelles contraintes imposées aux chômeurs, remise en cause de la réduction du temps de travail, relèvement du contingent annuel d'heures supplémentaires à 220 heures au lieu de 180, transformation du compte épargne temps en salaire, attaques du code du Travail sur le travail de nuit, etc.

Le gouvernement poursuit sa politique de **cadeaux fiscaux aux entreprises** : baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, prolongation de l'exonération de taxe professionnelle sur les nouveaux investissements, mise en place de pôles de compétitivité avec des franchises fiscales et sociales. Les contribuables les plus aisés ne sont pas oubliés : actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune, franchise de 50000 € sur les droits de succession, nouvelles aides pour l'emploi à domicile avec la prise en charge jusqu'à 40% du SMIC, etc.

Dans le même temps se poursuit le **désengagement de l'Etat** des structures médicales et sociales. Le drame de l'hôpital de Pau a révélé à l'opinion publique la misère des hôpitaux psychiatriques,

financièrement asphyxiés, obligés de fermer des lits alors que la demande n'a cessé de croître ces dernières années au rythme de 5% par an. La souffrance mentale progresse : 30 % des SDF sont atteints de troubles psychiatriques et laissés sans aucune prise en charge. Les prisons sont saturées de malades psy en souffrance. Quel crédit accorder au ministre qui promet un grand plan de santé mentale, alors que des services entiers sont fermés, que la spécialité d'infirmier psychiatrique a disparu avec la mise en place du diplôme unique d'infirmier ? L'hôpital est malade. D'après une enquête de la Fédération CGT de la Santé, les dépenses hospitalières augmentent de 5% par an, alors que les crédits n'augmentent que de 3,6%, créant ainsi un déficit structurel que la CGT évalue à environ un milliard d'euros. Jusqu'où iront-ils dans la casse du système de soins ?

**La réforme de l'assurance maladie** est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier. La convention médicale prévoit que les médecins s'engagent à faire économiser 1 milliard d'euros, en contrepartie d'une augmentation de 500 millions de leurs honoraires. Ces économies seront faites sur le dos des assurés et des salariés : réduction du nombre de prises en charge à 100% pour les personnes atteintes de pathologies lourdes, réduction du nombre de prescriptions d'arrêts de travail, ce qui constitue une grave remise en cause du droit à la santé des travailleurs, franchise de 1 € sur chaque consultation médicale, augmentation du forfait hospitalier, augmentation des tarifs des consultations, baisse des remboursements en cas de non respect de la règle du médecin référent, augmentation de la CSG sur les salaires et sur les retraites. Cette réforme va accroître l'inégalité d'accès aux soins et ne limitera pas les dépenses, puisqu'elle permettra le droit au dépassement d'honoraires à tous les spécialistes. Les cadeaux, c'est toujours pour les mêmes !

**Il n'y a pas que dans ce secteur que le gouvernement accélère la mise en œuvre de réformes dangereuses.**

**Le projet de loi d'orientation sur l'école** présente de nombreux aspects inquiétants. Le fameux socle commun par exemple, exclut les disciplines qui permettent le développement intellectuel culturel et critique au profit de l'employabilité de l'élève et de la réponse aux besoins du patronat. Le contrat individuel de réussite éducative (dit CIRE) est lui aussi très dangereux car il introduit au sein de l'éducation nationale une logique de contrat tripartite entre l'école, l'élève et les parents. Devant l'échec, cette responsabilisation en faux-semblant des élèves et des familles les enferme dans une logique d'individualisation et de culpabilisation. Autre mesure scandaleuse : l'attribution de bourses au mérite en remplacement des aides accordées en fonction de la situation financière des familles. Côté enseignants, la réforme va vers plus de flexibilité et projette des recrutements locaux, cassant le caractère national des statuts.

Ce projet de loi est conditionné par la volonté gouvernementale de faire des économies par la réduction d'emplois, la suppression de certains enseignements, et par la volonté de satisfaire les entreprises par le choix du développement de l'apprentissage en concurrence avec la formation professionnelle initiale dispensée en Lycée professionnel.

**Par ailleurs, le budget 2005 confirme les baisses de moyens et d'effectifs dans de nombreux secteurs** : 7200 postes de fonctionnaires sont supprimés en particulier dans l'Enseignement scolaire, aux Finances et à l'Équipement.

**Autre contentieux : les salaires dans la fonction publique.** Après une année 2003 blanche et 0,5% d'augmentation en 2004,

le ministère propose pour 2005 deux augmentations de 0,5% en février et en novembre, alors que l'inflation prévue par le gouvernement sera de 1,8%. Quant à la prime de sommet de grade, elle sera réservée aux seuls fonctionnaires en fin de grade depuis au moins trois ans. Elle exclura de fait tous les agents non titulaires. Son montant : 1,2% du traitement annuel brut, ne représente pas grand-chose par rapport à des durées de blocage en fin de grille parfois très longues. L'ensemble des fédérations de fonctionnaires revendique 5% d'augmentation du point d'indice et des mesures immédiates pour les bas salaires, en l'attente d'une revalorisation de toutes les grilles. Elles appellent l'ensemble des personnels fonctionnaires et du secteur public à une **journée de grève et de manifestations le jeudi 20 janvier**.

**Et quelle est la situation dans notre secteur ?**

L'importance du mouvement de l'hiver 2004 a fait reculer le gouvernement en particulier sur les suppressions d'emplois de titulaires et sur les diminutions de crédits.

**Mais le gouvernement n'a pas pour autant renoncé à soumettre le dispositif de recherche publique aux exigences du patronat.** Pour lui, la recherche doit avant tout aider les entreprises à s'imposer sur le marché dans une période de compétition renforcée à l'échelle planétaire. Les laboratoires devraient donc à la fois affronter la concurrence avec leurs homologues étrangers et répondre aux demandes du patronat. Pour que les laboratoires répondent à ces demandes, le gouvernement veut encore accentuer le pilotage de la recherche par lui-même et les entreprises.

Ainsi, c'est dans la hâte que le Premier Ministre a décidé en juillet dernier la mise en place de **l'Agence Nationale de la Recherche**, une agence de financement incitatif qui sera dotée de moyens financiers considérables. Le GIP préfigurant cette agence a été créé le 1<sup>er</sup> Janvier 2005. A ce dispositif de pilotage de la recherche par le Ministère sont associées d'autres mesures incitatives, en particulier le lancement d'un appel d'offre d'offres pour créer, avec l'aide des collectivités régionales si possible, des **pôles de compétitivité** dans les régions afin d'inciter les laboratoires publics à travailler sur les projets des entreprises. C'est le gouvernement qui sélectionnera ces pôles sur critères financiers et technologiques. La clôture des appels d'offres est fixée à février 2005, c'est dire si le gouvernement veut agir vite.

**Et dans nos établissements ?**

C'est au pas de charge que certains dirigeants d'organismes font avancer leur propre projet de réforme, dans une conception très managériale de la recherche.

Ainsi, le **projet de réforme du CNRS** parle d'organisation, de management, de hiérarchie, mais peu de science. Il s'articule autour de 5 points principaux : la mise en place des DIR, le regroupement autoritaire des laboratoires, la restructuration des départements scientifiques, l'évaluation et le partenariat avec les universités. Sur les trois premiers points, la direction du CNRS avance vite, très vite.

Les DIR, qui organisent la recherche sur une base territoriale et non plus disciplinaire, se mettent en place dès aujourd'hui : après une période d'expérimentation de quelques mois, dont aucun bilan n'a été fait, deux directeurs sont nommés officiellement à la tête des régions Sud Est et Sud Ouest.

On assiste à de nombreux **regroupements de laboratoires**. Les directeurs d'unités sont sommés de restructurer leurs laboratoires en quelques semaines, qu'ils le souhaitent ou non, au nom d'une vision purement autoritaire et bureaucratique, sans justification scientifique. Ces restructurations entraînent la suppression

d'équipes ou de services, le regroupement d'équipes, la mutualisation des moyens.

**Le redécoupage des départements scientifiques** a été décidé sans aucune consultation des scientifiques et du comité national. Le principal argument donné par la direction à ce redécoupage est d'avoir des départements de taille équivalente !

**Ainsi, avant même que ce projet de réforme soit soumis au vote du conseil d'administration, une grande partie de ses orientations sont déjà mises en place.**

**A l'INSERM**, les instances et les syndicats sont aussi mis devant des faits accomplis. Dans ces conditions, on peut redouter que la loi d'orientation et de programmation entérine des mesures déjà prises, voire, pousse plus loin leur logique.

Dans nos établissements, **les projets de réforme prévoient de renforcer le pouvoir hiérarchique** : des primes individualisées seront attribuées par les directeurs d'Unités (pour les ITA en remplacement de l'actuel système de primes). Des primes ou indemnités pourraient être attribuées aussi aux chercheurs « méritants » comme les actuels contrats d'interface de l'INSERM. Les directeurs d'Unité devraient jouer un rôle important dans l'évaluation des Chargés et des Directeurs de recherches, ce changement étant amorcé dès cette année au CNRS. **L'application de la LOLF** permettra de fusionner la rémunération des CDD publics avec les crédits des laboratoires, le directeur d'Unité choisissant la répartition. Au CNRS, la régionalisation de l'appareil administratif permettra de mieux coordonner les moyens financiers et humains du CNRS avec ceux des Universités, des Collectivités locales et des Entreprises. A l'INSERM, avec ses spécificités propres, les restructurations s'opèrent et les changements vont dans le même sens.

**Ces réorganisations s'opèrent avant même que le gouvernement ait présenté son projet de Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche**, au sujet duquel le ministère a commencé à consulter les organisations syndicales en décembre.

Le calendrier des opérations est le suivant : présentation d'un premier texte à la mi-janvier, suivi de débats avec les organisations syndicales. Puis le texte sera finalisé fin février et sera soumis au conseil des ministres en mars. Le moins qu'on puisse dire c'est que ce calendrier très serré va laisser peu de temps pour le débat.

Lors d'une rencontre avec les syndicats CGT le 20 décembre, le ministère a donné les grandes lignes du projet de loi, qui portera sur l'ensemble des composantes de la recherche et de l'innovation en France. La LOP sera accompagnée d'une annexe qui détaillera l'ensemble des orientations à portée non législative.

**Le texte comprendra trois parties :**

- la politique nationale de recherche
- les questions spécifiques de la recherche publique
- le partenariat public-privé et la recherche privée.

Pour définir la politique nationale de recherche, le ministère s'appuiera sur le **Haut conseil de la science**. Celui-ci traitera la stratégie, la prospective, l'évaluation des grandes orientations, la tutelle sur les organismes, l'articulation entre politique nationale et régionale, et le lien avec l'Europe notamment pour les infrastructures de recherche. Rien n'est précisé quant à la composition de ce Haut conseil.

**L'Agence nationale pour la Recherche** sera créée sous sa forme définitive pour les crédits incitatifs, sous l'autorité directe du

ministère.

**Les propositions relatives à la recherche publique** concernent principalement la création de Pôles de recherche et d'enseignement supérieur, les PRES, pour coordonner établissements publics et collectivités territoriales.

Il est prévu également un **plan pluriannuel de l'emploi scientifique** ITA et chercheur. Mais le Ministère n'envisage pas d'amélioration des carrières et des salaires. Seule l'individualisation des rémunérations par le biais des modulations de primes est envisagée pour faire « marcher » les personnels. Enfin le système d'évaluation sera revu.

Pour ce qui concerne le **partenariat avec la recherche privée**, le ministère affiche la volonté de professionnaliser les relations avec la recherche privée et d'accompagner les PRES d'incubateurs, de pépinières de start-up au sein de **pôles de compétitivité**.

Le ministère a pris la mesure du mouvement de 2004, ce qui le contraint à reprendre les principales propositions élaborées par les Etats Généraux.

**Mais il faudra peser pour que la logique libérale ne détourne pas l'esprit de ces propositions.**

Ainsi, si les financements incitatifs sont prévus, rien n'est dit sur les financements récurrents directs aux laboratoires, les PRES seront adossés aux pôles de compétitivité, l'attractivité de la recherche n'est vue que par le biais de l'individualisation des carrières et des rémunérations, le développement de l'emploi statutaire n'est pas évoqué, aucune amélioration des carrières n'est envisagée.

**Seule une mobilisation d'ampleur pourra forcer le gouvernement à prendre en compte l'ensemble des revendications exprimées par les personnels et les syndicats.**

Il nous faut rassembler le plus largement possible, nous avons peu de temps pour le faire. Le rapport de force acquis lors de la lutte de 2004 ne suffira pas. Il faut prolonger la dynamique de ce mouvement en y faisant participer davantage les catégories qui y étaient peu présentes, en particulier les ITA et les IATOS. Avec la FSU et SLR, le SNTRS a signé une déclaration appelant l'ensemble des personnels à une mobilisation d'ampleur dans la deuxième quinzaine du mois de janvier. Mais il faut aujourd'hui élargir l'unité à tous les personnels, en gardant une démarche indépendante, et aller plus loin encore sur les revendications en matière de salaires, d'emploi, de lutte contre la précarité.

Nous ne délèguons pas à SLR la négociation sur la LOP. Les organisations syndicales doivent rester l'interlocuteur principal du ministère. L'ensemble des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche ont fait une demande d'audience auprès de Fillon et d'Aubert.

**Pour peser sur le gouvernement et imposer cet objectif, il faudra beaucoup de monde dans la rue.**

Pour cela il faut réussir à mobiliser l'ensemble des personnels. Le projet de LOP sera communiqué aux alentours du 15 janvier. Il faut organiser partout des assemblées générales de personnels pour analyser le contenu de ce texte et débattre de nos revendications. Il faudra mobiliser sur **la restructuration du siège du CNRS**, sur la diminution programmée d'au moins la moitié de ses personnels, sur sa délocalisation, puisque les locaux de la rue Michel-Ange vont être vendus. **Cette restructuration nous concerne tous**, elle doit devenir la préoccupation de l'ensemble du syndicat. Elle concrétiserait en effet la casse du caractère national du CNRS et sa dilution en cinq centres régionaux de la recherche scientifique, les DIR, dont, je vous le rappelle, deux sont déjà officiellement mises en place.

**Il faudra aussi mobiliser sur les salaires**, la situation est urgente : la faiblesse des augmentations proposées par le ministère (0,5% en février et en novembre 2005, soit sur l'année 0,54%), et l'augmentation des prélèvements sociaux augmentation de la CSG, cotisation de 5% sur l'ensemble du régime indemnitaire, c'est-à-dire toutes les primes, pas seulement la PPRS, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, vont entraîner des pertes importantes de pouvoir d'achat et la diminution, en euros courants, des salaires nets dès janvier. C'est inacceptable !

**Il est urgent de mettre en place une forte mobilisation, pour la journée du 20 janvier sur les salaires (un préavis de grève a été déposé), et pour un grand mouvement fin janvier sur la LOP et les projets de réformes des organismes.**

L'année 2005 commence sur les chapeaux de roues ! Bon courage à tous ! Merci de votre attention !

## Rapport sur l'action sociale

Fait au nom du Bureau National par Denis CLAISSE

**Le budget primitif de l'action sociale** a évolué entre 1999 et 2005 de 26,1 M€ à 28,8 M€, cela correspond à une augmentation 2,7 M€ soit une hausse de 10,5% en six ans. La différence entre la subvention d'état et les ressources propres est restée quasi stable entre 4,5 et 5 M€.

Dans le même temps, l'impact du coût de la restauration sociale par rapport au budget global a subi une très forte augmentation, passant de 56,1% à + de 62%.

Sachant que 75 % des crédits sociaux de l'établissement sont réservés à la couverture des charges obligatoires et récurrentes : restauration, prestations sociales, surveillance médicale, infrastructure des bâtiments, les actions liées au 25% restants ont pâti de cette situation.

Ce qui conduit la direction du CNRS à continuer en 2005 son action de suppression, de réduction ou de reconduction sans augmentation substantielle des prestations en faveur des personnels du CNRS, action commencée en 2004.

**Par exemple :**

**La réservation de nouveaux logements** est presque nulle, de 25 unités en 99, elle a baissé à 3 unités en 2004 et elle baissera encore en 2005 malgré une très forte demande, en particulier des nouveaux entrants.

**Dans les DR, l'innovation régionale** sera encore supprimée, les aides exceptionnelles attribuées par les CORAS seront encore diminuées.

**Les actions en conventions gérées par le CAES ont subi le même sort :**

**Les prêts bonifiés d'accession à la propriété** dans le cadre de la primo accession seront encore supprimés.

**Le budget des TES** de 100 000 € a été reconduit à l'identique, leur attribution a été close en février, elle le sera encore.

**Le budget des chèques vacances** 100 000 € a été reconduit à l'identique, leur attribution a été close en juin, elle le sera encore.

**En 2005, la direction du CNRS amplifie sa politique d'austérité et fait des choix plus que contestables.**

En attribuant un budget de 200 000€, elle favorise sa politique d'accompagnement à la mobilité : le déménagement du siège par exemple. La part consacrée au secteur handicap de 182 980€ baisse notablement de 17% au profit des infrastructures sociales (+17%). La mise aux normes des restaurants CNRS/SODEXHO coûte cher ou c'est peut-être pour un meilleur accueil des agents handicapés...

**La situation au CAES du CNRS**

Après une année d'exercice, je pourrai faire un copier-coller du mandat précédent. En refusant de signer l'accord de gestion pluraliste, la direction majoritaire CFDT/SNCS poursuit sa politique.

**En gestion du personnel :**

Elections CE/DP

Avec l'accord du conseil d'administration, elle a cassé la délégation unique et elle a refusé une consultation des personnels demandée par leurs représentants. Elle n'a pas su créer les conditions qui auraient permis de reproduire au sein de l'association une structure ayant la même composition et vocation. Les organisations syndicales représentatives au CAES du CNRS n'ont pas présenté de liste de candidatures au premier tour des élections des représentants au Comité d'entreprise et de celles des délégués du personnel.

Cela prouve leur défiance à l'égard de leur employeur syndicaliste/patron.

C'est se priver de la richesse d'une réflexion et d'une participation de ces personnels à la vie de l'association

**Renouvellement du contrat des directeurs**

Les contrats CDD CNRS des directeurs des centres de vacances d'AUSOIS et d'OLERON expirent le 31/08/2005. Un premier renouvellement avait été fait il y a deux ans. Ceux-ci entrent dans le cadre des CDD proposés par le CNRS (3, 6 et 9 ans).

Les élus au bureau du CAES, réunis le mardi 21 septembre 2004, ont décidé par 9 voix pour et 3 voix contre (élus du SNTRS-CGT), de lancer un appel à candidatures prétextant que ces contrats n'étaient pas renouvelables automatiquement. Les directeurs sortants pourront faire acte de candidature, s'ils le désirent.

Cette décision de remettre en compétition un agent CNRS sur son propre poste est inacceptable. Nous la combattons quand elle est appliquée par les directeurs d'organismes. Elle est indigne d'élus d'organisations syndicales qui sont eux-mêmes des fonctionnaires bénéficiant de la garantie de l'emploi.

Ne pas prendre en considération les résultats positifs de la gestion de leur centre de vacances, occulter l'aspect social et humain d'agents CNRS en situation de précarité et proche de la retraite est scandaleux.

Lors d'une réunion le 19/11/04 entre le bureau du CAES et la DRH, celle-ci a tenu un discours on ne peut plus clair.

Elle a précisé la démarche qu'elle attend de la direction du CAES, celle-ci devra entendre les directeurs concernés et leur faire part de la décision du BN du CAES avant de lancer un appel à candidatures. Les organisations syndicales reprochent souvent au CNRS d'être un patron pur et dur, elle ne saurait admettre que des élus d'organisations syndicales se conduisent de la sorte. Le non-renouvellement de ces CDD devra être argumenté, elle y veillera. Compte tenu de leur âge respectif, si les directeurs ne sont pas reconduits, le CNRS devra leur verser des indemnités de chômage?

A priori, la direction du CAES a été mise au pied du mur!

## **BUDGET du CAES 2005 :**

En stagnation depuis 2001, celui-ci a été reconduit en 2005 sans augmentation.

La direction majoritaire CFDT/SNCS ne s'est pas émue de cette reconduction, estimant que les 2% (87 000€) envisagés dans la préparation du budget 2005/01 pouvaient être considérés à la marge par rapport au chiffre d'affaires du CAES de 11M€. Qu'une variation de 2% sur une hausse des recettes (4,9 M€) ou une baisse des charges (6,2 M€) du secteur vacances suffirait à équilibrer le budget.

### **Nous transitons d'une politique d'économie associative axée essentiellement sur la revendication et l'obtention des moyens par l'employeur à une politique d'économie libérale d'entreprise axée sur le paiement des clients CNRS ou extérieurs.**

Ce qui n'a pas empêché le CA du CAES du CNRS, réuni le mercredi 15 décembre 2004, à réussir la prouesse de voter à une faible majorité (pour : 16, contre : 4, abst : 9) la décision d'investir par un emprunt de 750 000 € dans le projet coûteux (estimé à 900 000€), de la réalisation d'une piscine sur le centre de vacances d'Oléron, et dans la foulée de voter à l'unanimité un budget 2005/01 sans investissement\*.

\*Les élus CGT conditionnent tout investissement nouveau à une augmentation substantielle de la subvention d'activités diverses du CNRS.

En terme de visibilité et de lisibilité, "comprenez qui pourra".....

**Au conseil d'administration du CNRS**, le jeudi 16 décembre, une motion dénonçant la reconduction de la subvention d'activités diverses en 2005 a été distribuée en séance par les représentants élus. Le directeur général aurait exprimé sa défiance à l'égard du CAES par le manque de lisibilité dans l'utilisation de la subvention. Nous pouvons le comprendre....

### **Un nouveau projet de convention CNRS/CAES**

La Direction des ressources humaines du CNRS a présenté lors d'une réunion avec le Bureau national du CAES, le vendredi 19 novembre 2004, un projet de nouvelle convention qui devrait, à son sens, clarifier et préciser les relations entre les deux organismes.

Cette proposition prévoit de regrouper en un document unique l'ensemble des textes – circulaire 650 du 12 juin 1979, protocole d'accord de 1986 et convention de 1993 – qui régissent actuellement nos relations et seraient donc abrogés.

En première analyse, cette proposition comporte des éléments nouveaux qui impliquent des changements importants sinon fondamentaux dans les relations entre les deux organismes :

La représentation de la direction du CNRS au conseil d'administration du CAES ;

L'abandon de la référence au 1 % de la masse salariale pour le calcul de la subvention versée par le CNRS ;

Le changement de la position administrative des personnels CNRS travaillant pour le CAES du CNRS ;

L'imputation des frais d'infrastructures des locaux sociaux sur le budget des structures locales du CAES.

Suite à notre intervention, la DRH a clairement dit que cette convention serait négociée entre elle et les représentants du CAES, sans les organisations syndicales. Elle estime que les membres du bureau du CAES sont représentatifs de leurs organisations syndicales. Toujours à notre initiative, un courrier lui

a été envoyé, signé par l'ensemble des OS, revendiquant leur participation active aux négociations.

La volonté de clarifier les relations entre les deux organismes a été exprimée de nombreuses fois à la commission nationale d'action sociale (CNAS). Ce n'est plus le simple toilettage qu'évoquait la direction du CNRS mais une véritable remise en cause des règles contractuelles.

**L'entrée de la direction du CNRS au conseil d'administration**, sans voix délibérative, a été souvent évoquée selon les dirigeants du moment. Ce point devrait faire l'objet d'un débat au sein du syndicat car, si nous revendiquons d'être considérés comme un Comité d'entreprise, celui-ci est présidé par l'employeur. Au niveau des attributions, le CAES du CNRS est contraint aux dispositions réglementaires de la fonction publique, celles des CE sont plus importantes : économiques et sociales.

Le CNRS a-t-il une place au conseil d'administration, au titre de principal bailleur de fonds? Ingérence ou observation?

### **L'abandon de la référence au 1% de la masse salariale**

Nous sommes encore loin d'atteindre cet objectif promis depuis plus de dix ans par la direction du CNRS. Tous les moyens confondus, le budget d'activités diverses (4,3 M€ en 2004 et 2005), le coût des postes affectés (71 postes), celui des décharges de services des élus, les frais d'entretien des locaux sociaux, représentent environ 0,70% de la masse salariale. Nous estimons le montant de la subvention manquante à environ 2 M€.

### **Le changement de la position administrative des personnels**

**CNRS** travaillant pour le CAES du CNRS me paraît le point le plus sensible. Aujourd'hui, ils sont affectés à l'association qui est considérée comme un labo CNRS. Demain, ils devraient être mis à disposition selon la formulation de la direction qui demande l'établissement d'une liste de fonctions jugées indispensables (par qui) à l'activité et au fonctionnement du CAES du CNRS et la signature d'une convention individuelle entre les parties concernées.

Les personnels et leurs représentants expriment leurs plus vives inquiétudes vis-à-vis de la direction du CNRS et aussi celle du CAES.

Les anciens se souviennent de la privatisation de la restauration et de leurs collègues obligés de réintégrer les services ou labos du CNRS, souvent dans une fonction différente de leurs métiers d'origine. Ils exigent d'être partie prenante dans la négociation de cette convention. Nous devons répondre à leurs attentes et être très vigilant sur les termes de cette convention.

**En voulant imputer les frais d'infrastructures des locaux sociaux** sur le budget des structures locales du CAES, la direction les considère comme des labos. Ce transfert de charge, sans augmentation des moyens financiers, aura des conséquences néfastes sur l'ensemble du fonctionnement de l'association.

La direction du CNRS accélère le mouvement en convoquant les élus du CAES le 18 janvier 2005 et les organisations syndicales la semaine suivante.

Le directeur général du CNRS conditionne l'augmentation de la "subvention d'activités diverses" du CAES à la signature de la convention ce qui est intolérable.

La reconduction de celle-ci en 2005, sans augmentation, en est la preuve.

L'action sociale est au cœur du débat dans notre syndicat en ce début d'année 2005.

## **Le CA du CNRS du 15 décembre 2004**

## Par Jacques Audin élu du SNTRS CGT

L'ordre du jour de ce CA était :

- **Exposé d'Alain Connes (médaillé d'Or 2004 du CNRS)**
- **Projet d'évolution du CNRS (évaluation)**
- **Budget primitif pour l'exercice 2005**
- **Participation du CNRS au GIP Agence Nationale de la Recherche**
- **Autres questions diverses**

**Exposé d'Alain Connes :** Il a retracé son parcours au CNRS, décrit les difficultés à mener de front enseignement et recherche, il a défendu la liberté du chercheur, le statut de chercheur à plein temps au moins en début de carrière. Il a plaidé aussi pour que les chercheurs enseignent les recherches qu'ils mènent, il a critiqué certains aspects du Comité National dans le partage des postes au recrutement. Pour la petite histoire, après avoir quitté le CNRS pour un poste d'enseignant alors qu'il était tout jeune, il a du postuler 5 fois pour y re-renter et se consacrer à la recherche à plein temps. Heureusement pour le CNRS qu'il a fini par y être repris, car l'année suivante il obtenait sa médaille Field !

### **Projet d'évolution du CNRS sur la partie évaluation :**

Pour le président, nous n'échapperons pas en France à une reconsidération de l'évaluation et de nos indicateurs. Il faut distinguer plusieurs niveaux : le niveau individuel ou chaque fonctionnaire doit rendre des comptes à la Nation, le niveau des équipes qui doivent être évaluées les unes par rapport aux autres, celui des disciplines ou dans chaque domaine il faut savoir où on se situe dans le classement mondial. Il nous faut des indicateurs fiables pour cela. Tout le monde lit les indicateurs, les députés ont droit à des indicateurs.

**Un industriel:** Quelle est l'évaluation de ce Conseil d'administration ? Y a-t-il des rapports sur le fonctionnement des commissions ?

**Un scientifique :** Qui évalue les évaluateurs? Certaines sections sont incompétentes pour juger des pans entiers de leur discipline. Les experts nommés, le sont souvent, sur des critères plus politiques que scientifiques. Je suis opposé au rôle démesuré qu'on veut faire jouer aux directeurs de laboratoires.

**Un scientifique :** Grosso modo l'évaluation du Comité National est bonne. Il faut évaluer les évaluateurs. La notion de chef de groupe ne doit pas être affectée. Un groupe est comme une entreprise, les chefs doivent pouvoir décider.

**Le Medef :** Si quelqu'un a peur de ça alors ça me renforce dans l'idée qu'il faut réformer le CNRS !

**Une élue SGEN :** Il faut évaluer les ITA et leur métier en créant des structures par BAP.

**J. Audin SNTRS :** Je suis intervenu pour rappeler les vives inquiétudes suscitées par la mise en place des réformes du CNRS et des projets en cours (restructuration des laboratoires, des départements scientifiques...) J'ai rappelé les revendications de l'intersyndicale et sa demande d'arrêt des expérimentations. J'ai fait deux contre-propositions qui n'ont pas eu de réponse.

1/ J'ai proposé que l'on expérimente en région la proposition des Etats généraux de créer des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

2/ J'ai demandé que l'on convoque une réunion plénière du Comité National pour discuter de la meilleure manière de structurer les disciplines scientifiques au CNRS.

Je suis intervenu enfin pour critiquer la vision de l'évaluation développée par le Directeur Général dans son projet de réforme du CNRS. (**Voir mon intervention en annexe**).

**M. Donneddu CGT** insiste sur la démocratie dans le processus d'évaluation. Les nommés ne sont que les élus d'une minorité...

**L'élus SNCS :** Il y a beaucoup d'auto service chez les nommés et

pas chez les élus. Mon syndicat qui est un gros fournisseur d'élus filtre les candidatures en privilégiant la qualité scientifique des candidats.

**Un industriel :** Il faut avoir un avis des chefs d'équipe sur ses chercheurs. Il faut établir un dialogue entre évaluateurs et évalués. Il faut évaluer les instances d'évaluation et pas les évaluateurs.

**Un scientifique :** Que fait-on en cas d'évaluation négative ? Comment se débarrasser des mauvais ?

**B. Larrourou :** Si on continue comme ça notre établissement court à la catastrophe, ça sera aussi une catastrophe pour nos industries et une catastrophe pour tout le pays.

Il a répondu aux critiques que j'ai fait : non je n'appliquerais pas de coefficient à chaque critère; je veux clarifier le rôle des instances et dire ce que j'attends d'elles ; les élus travaillent bien et je ne fais pas de différence entre élus et nommés ; la proportion d'élus est trop grande et nuit à l'indépendance; il n'y a pas d'indépendance si les évaluateurs sont dépendants des évalués ; votre discours nuit à l'image du CNRS !

Ce débat était informel, il n'y a pas eu de vote.

### **Budget primitif pour l'exercice 2005 :**

On peut résumer ce budget prévisionnel de la façon suivante : les crédits augmentent, mais on aura moins d'argent à dépenser en 2005 qu'en 2004 !

Si on regarde par rapport aux dépenses effectives de 2004 (estimées après la décision modificatrice du budget en octobre), **la masse salariale globale** (statutaire, CDD, accueil, etc.) augmentera de 0.67% (1.522 Milliard en 2005 contre 1.512 Milliard en 2004). L'augmentation sera donc inférieure à l'inflation. On se souvient déjà des efforts considérables pour contenir le budget 2004 (report des recrutements d'ITA en décembre, suppression des CDD sur postes gagés, ponction sur les crédits des labo etc.) Si on regarde **le budget de l'administration** (hors salaires), il passe de 324 Millions HT en 2004 à 338 millions HT en 2005 et augmente de 4.4%. Dans ce budget figure celui de l'action sociale au sens large. La dotation au CAES est invariable en euros courants et semble faire les frais de l'augmentation de la restauration sociale. En réponse à des interventions d'élus du SGEN, de moi-même et du représentant de la CGT qui nous sommes émus de la diminution de cette dotation, après qu'une motion du CA du CAES ait été distribuée aux administrateurs en séance, le DG a fait miroiter la possibilité d'une revalorisation en cours d'année de la dotation du CAES (prise sur la réserve générale) dès lors que celui-ci ferait preuve de plus de visibilité. La signature d'une nouvelle convention entre le CNRS et le CAES devrait contribuer à cela !

Si on regarde **le budget des laboratoires** (fonctionnement, équipement, récurrent, incitatif, ressources propres, etc.) et toujours en comparant avec les dernières prévisions de 2004, on va passer de 934 millions d'€ en 2004 à 732 millions en 2005 soit une diminution de 21%. Certes 2004 a été gonflée par le succès des luttes qui ont fait réintégrer une partie des crédits supprimés en 2003, mais on voit bien que les augmentations annoncées par la direction et le ministère qui compare les budgets primitifs entre eux (avant la réintégration des crédits annulés) ne sont que des leurres. Même B.Larrourou admet que le CNRS a puisé dans ses ressources propres pour remplacer les crédits de paiement non versés et que nous souffrons d'un déficit de 200 millions d'€ dans nos comptes.

Plus intéressant que les chiffres eux-mêmes, les courbes d'évolution des budgets en € constants au cours des dernières années sont éloquentes sur la détérioration de notre système de recherche. Il faut savoir que la dotation par chercheur en 2005 est inférieure à ce qu'elle était pendant la période 1975-1990.

Ce budget a malgré tout été voté par 15 pour, 4 contre (Audin, Donneddu, Audier, Fossey) 2 abstentions (SGEN).

### Participation du CNRS au GIP Agence Nationale de la Recherche

Le gouvernement a décidé de créer une Agence de moyens pour mener une politique incitative en matière de recherche et développement. Il a prévu de mettre 350 millions d'€ en 2005 (annonce Raffarin en 2004). En attendant que cette agence soit créée et que ses missions soient clairement définies, il fallait quand même mettre en place une structure juridique qui permette de gérer les 350 millions d'€ et éventuellement d'autres fonds. On nous propose donc la création d'un Groupement d'intérêt public dont les statuts et le fonctionnement préfigurent celui de la future agence. Les documents fournis montrent bien comment le ministère entend garder la main mise sur le fonctionnement et les choix de cette agence. L'état gardant 52% des parts et les autres partenaires 6% chacun (CEA, CNRS, INRA, INRIA, INSERM, ACPUR, ANRT, ANVAR). De nombreux aspects de cette agence sont critiquables comme le manque de transparence des évaluations de projets. Cette agence est antinomique de la proposition qui émane des Etats généraux qui vise à réduire le nombre de guichets d'Etat et à faire valider les priorités scientifiques par un haut Comité de la science placé auprès du ministère.

Le manque de clarté dans cette agence a été souligné par plusieurs administrateurs de tout bord. Bien sûr la peur de voir s'envoler les 350 Millions a pesé lourdement dans les votes. Combien le CNRS peut-il espérer récupérer de cet argent ?

La création de ce GIP a été adoptée par 14 pour et 7 contre (Audin SNTRS, Donneddu CGT, Fossey SNCS, Audier FSU, Gillon SGEN, Grosclaude CFTD, Krowolsky SGEN)

### Autres questions diverses

- Le conseil a **voté à l'unanimité** le versement d'une avance de 350 000 € à la filiale CNRS Edition pour permettre à celle ci de développer une politique éditrice en direction d'un plus large public.
- Le conseil a **voté à l'unanimité** un avenant à la convention constitutive de l'**Agence Nationale de recherche sur le Sida** qui élargit le champ d'action de l'ANRS aux hépatites virales.
- Le Conseil a **voté à l'unanimité** un avenant à la convention constitutive du GIP CYCERON qui permettra à cette plateforme technologique spécialisée dans le traitement de certaines maladies dégénératives d'élargir son parc de techniques instrumentales (IRM).
- Le Conseil a **voté à l'unanimité** l'affectation d'une somme de 100 000 € à la Fondation Gérard Mégie qui permettra de financer chaque année un prix de l'Académie des sciences à un chercheur (ou une équipe) français ou étranger pour des travaux dans le domaine des sciences de l'atmosphère, de l'océan, de la cryosphère et de leurs interactions.
- Le conseil a été informé de l'arrêté des **concours de chercheurs 2005** pour 2 DR1, 225 DR2, 120 CR1, 264 CR2 et de leur répartition dans les diverses sections du Comité National.

### Annexe

#### Intervention de Jacques Audin, élu SNTRS-CGT dans le débat sur l'évaluation.

« Je comprends qu'un directeur veuille diriger! Mais est-ce que diriger c'est décider de tout dans un établissement de recherche? Est-ce que diriger ça n'est pas plutôt favoriser des systèmes de

prises de décisions pour qu'elles soient les mieux adaptées et comprises possible?

On ne peut pas dire que votre projet manque de cohérence ! Il est clair que votre vision de l'évaluation est en adéquation avec votre vision de l'organisation du CNRS.

Quand vous écrivez qu'il faut «clarifier le rôle des instances d'évaluation et le rôle de la direction» vous êtes dans la même logique que lorsque vous dites qu'il faut «distinguer le niveau opérationnel du niveau stratégique dans l'organisation du CNRS».

Chacun à sa place, il y a ceux qui dirigent et il y a ceux qui exécutent ! La recherche est une activité comme une autre, qui ne saurait tolérer de dérogations aux lois du management des entreprises. En gros, c'est : même motif, même punition !!

Ca n'est pas tant la diversité des critères énoncés dans votre projet, pour l'évaluation des chercheurs qui me gênent, c'est le fait que vous considérez que les critères d'évaluation des chercheurs et des laboratoires doivent être déterminés essentiellement à partir de la stratégie de l'organisme et non plus à partir de l'avancée des connaissances et des découvertes qui, vous le savez, ne peuvent pas se programmer à l'avance !

Vous passez d'un concept d'évaluation scientifique à un concept d'évaluation stratégique qui, à terme, risque tout simplement d'inhiber toute démarche créatrice et originale.

Je conteste donc cette vision sur le fond.

Vous disposez pourtant de tous les indicateurs que vous voulez et de toutes les bases de données possibles pour suivre la mise en oeuvre de votre stratégie. Mais ça ne vous suffit pas, vous voulez maîtriser le seul outil qui échappe encore à la logique utilitariste de la science et qui considère quand même, que les chercheurs sont les mieux placés pour dire ce qui est bien pour la science et pour décider de qui est le plus apte pour en faire son métier et y faire carrière.

Non, le Comité National n'est pas un Metrix que l'on confie à des opérateurs pour mesurer tels ou tels paramètres. Le Comité National est un lieu de réflexion, d'intuition, de confrontation d'idées où des collègues d'une même discipline essaient de dire ce qui est bien pour leur discipline, essaient de sélectionner et d'encourager les meilleurs chercheurs et les meilleures équipes. Non, on ne peut pas programmer les avis du Comité National ! Avec votre système, les évaluateurs deviennent des techniciens qui appliquent des règles et des barèmes, qui remplissent des cases. Production scientifique : 4/5, enseignement : 2/5, transfert : 0/5, management : 5/5, valorisation : 1/5 etc. et vous vous réservez le droit, au cas par cas, d'appliquer à chaque case le coefficient qui vous arrange pour emporter la décision finale de promotion de recrutement ou de labélisation d'un laboratoire.

Vous voulez placer le Comité National sous tutelle pour en faire un exécutif de votre stratégie alors qu'il devrait au contraire être un élément de son élaboration !

Non ce n'est pas son rôle. Il doit être une instance indépendance et écoutée.

Quels crédits les évalués accorderont à cette instance s'ils savent que leurs évaluateurs ne sont plus maîtres de leurs critères? Quels experts dans ces conditions accepteront de participer à des commissions où leur expertise scientifique sera minorée ? Déjà, vous avez des problèmes actuellement pour en trouver.

Pourquoi voulez-vous vous priver des conseils d'une instance indépendante ? Alors que partout justement on met en place des hauts comités de ceci ou de cela.

Vous trouvez que la proportion d'élus (14) est trop grande par rapport aux nommés (7) ! Cette question mérite réflexion et aussi des précisions. Lorsqu'il s'agit d'évaluer la carrière des chercheurs, seuls les membres de rang égal ou supérieur délibèrent pour les promotions de grades. Pour le passage en DR, les élus B et C ne participent pas aux jurys, la proportion d'élus nommés est donc paritaire et même plus favorable aux nommés dans certains cas.

En quoi les élus sont-ils un facteur de fragilité de tout l'édifice comme vous l'avez écrit ?

Je conteste cette affirmation !

C'est le contraire M. le Directeur, les élus et les nommés ensemble sont les garants du système, ils crédibilisent les décisions parce qu'ils garantissent l'intégrité et l'égalité des chances. Combien d'avis sont-ils remis en cause chaque année par rapport à tous ceux qui sont émis ? Très peu.

Vous avez tort de vouloir remettre en cause les équilibres actuels. Ils se sont bâtis au fil des ans et ont déjà fait l'objet de tentatives de remise en cause qui ont déjà été arbitrées.

Les clivages dans les sections du Comité National sont assez rares entre élus et nommés. Globalement chacun oeuvre dans l'intérêt de la recherche et tous se retrouvent parce que la science dépasse les clivages politiques. Les discours de politique scientifique des DS sont très attendus et tout le monde est capable d'intégrer les enjeux stratégiques et les défis scientifiques dans

ses jugements.

Lorsqu'il s'agit d'évaluer un laboratoire, il s'agit d'évaluer un collectif. Vous-même disiez dans un CA précédent : l'important c'est le laboratoire ! Le fait que l'ensemble des catégories de personnels soit représenté dans les commissions d'évaluation est un facteur de crédibilité et de respect des avis et des classements proposés. C'est aussi un facteur de respect et de reconnaissance du rôle de chacun des acteurs de la recherche. Il est sain qu'un directeur de laboratoire soit aussi apprécié pour ses capacités à diriger ses ITA par des ITA.

C'est cette évaluation par les pairs au sens large qui donne toute sa force à notre système.

L'évaluation d'un laboratoire doit passer par un regard pluraliste de son activité. Les ITA doivent avoir toute leur place dans cette pluralité.

J'ajoute que je regrette profondément, et ce n'est pas de la provocation de ma part, que les scrutins sur listes aient été abandonnés pour les candidatures de Chargés et de Maîtres de conférence au Comité National puisque maintenant les candidatures sont uninominales. Je pense que c'est un recul. Il y a un pluralisme syndical dans ce pays, il n'y a donc pas de risque de monopole. Les organisations syndicales sont reconnues d'utilité publique par la loi, elles sont porteuses de réflexions collectives connues et sont un obstacle aux opportunistes et aux démarches individualistes. Il est dans l'intérêt de la communauté qu'elles soient valorisées. Ceux qui crient haro sur les organisations syndicales ont tort et tous ceux qui écoutent ces cris aussi.

# Commission Nationale de Restauration du 18 novembre 2004 (Suite)

## Tarifs de restaurants CNRS : une augmentation scandaleuse

0,5% d'augmentation du point d'indice ... au 1<sup>er</sup> février,

baisse du pouvoir d'achat continue depuis 20 ans,

et

augmentation de presque 5% des tarifs de restaurants au CNRS, soit une augmentation 10 fois supérieure à celle du point d'indice fonction publique. Celle-ci a été décidée par la direction malgré l'opposition unanime des syndicats du CNRS.

**Augmentation injustifiée ... même en terme comptable.**

### Quelques chiffres significatifs à ce propos :

En 2003 la recette perçue des agents était de 3 916 111,70€ alors que la dépense alimentaire n'était que de 3 545 482,29€ soit 370 529,49€ de participation des usagers au reste du fonctionnement (petit matériel, etc.).

Avec l'augmentation 2005, la participation des agents sera augmentée de 213 563,36€ ( en prenant le nombre de repas servis en 2003, dans le bilan de la restauration).

### Les tarifs décidés par la direction

Catégorie tarifaire	Indices	Tarifs 2003	Tarifs 2004	Augmentation 2004/ 2003 (euros)	% augmentation 2004/ 2003	Augmentation 2005/2004 (euros)	% augmentation 2005/2004	Tarifs 2005	Tarifs 2005 Décidés	% augmentation 2005/2004
B	254 à 301	2,16	2,21	0,05	2,31%	0,12	5,50%	2,33	2,32	4,98%
C	362 à 465	2,48	2,53	0,05	2,02%	0,14	5,50%	2,67	2,65	4,74%
E	466 à 625	3,6	3,68	0,08	2,22%	0,20	5,50%	3,88	3,85	4,62%
F	> 625	4,22	4,31	0,09	2,13%	0,24	5,50%	4,55	4,52	4,87%
I	* retraités	4,78	4,88	0,1	2,09%	0,27	5,50%	5,15	5,11	4,71%
Etudiants		2,89	2,95	0,06	2,08%	0,16	5,50%	3,11	3,09	4,75%
Extérieurs		10,33	10,55	0,22	2,13%	0,58	5,50%	11,13	11,06	4,83%

Les retraités qui sont élus ou actifs dans une activité syndicale ou sociale paient le tarif F

Le tarif I correspond au tarif F diminué de 5,5% (TVA appliquée pour les agents ) soit = 4,27 € augmenté de la TVA à 19,6% soit = 5,11 €



CNRS-INSERM  
INRIA-IRD-INED

## INFORMATION

### sur la transformation des libéralités en contrats

Le Ministère de la recherche disposerait en 2005 de la capacité d'assurer le paiement des charges sociales pour 450 libéralités pour des doctorants : libéralités transformées depuis 2004 + nouvelles transformations. Rappel : ce sont les universités qui signent les contrats lors de l'inscription en thèse.

Trois associations caritatives ont signé une convention avec le Ministère : Ligue Nationale Française contre le Cancer (LNFC), Association de Recherche sur le Cancer (ARC) et l'Association Française contre les Myopathies (AFM). La FRM a refusé. Des discussions sont en cours avec Sidaction. Il faut faire pression sur la FRM et obtenir que les petites associations signent une convention. Cela devrait devenir une obligation légale.

Il apparaît qu'il y a une autocensure des déclarations de libéralités bien que ni nous, ni le Ministère ne connaissons précisément le nombre de libéralités dans la recherche (EPST et universités). Les doctorants veulent-ils échapper au paiement de la part employé des charges sociales ? Cela peut se comprendre si le montant de la libéralité est inférieur au montant d'une allocation de recherche ministérielle qui est bien faible en regard du niveau de qualification. Cela montre qu'il faut rapidement revaloriser les allocations de recherche et harmoniser les libéralités avec les allocations.

Il y a des libéralités attribuées par des Administrations ou des établissements publics. Le gouvernement doit les remplacer par des contrats dans les plus brefs délais possibles.

Il y a aussi des post-doctorants et des ITA rémunérés par des libéralités. Il ne s'agit plus d'étudiants. C'est illégal. Les associations doivent respecter la loi. Le Ministère de la recherche doit se manifester auprès des associations caritatives.

**Il est important de donner ces informations sur les panneaux syndicaux et d'en discuter avec les doctorants concernés pour qu'ils bénéficient d'une véritable couverture sociale.**